



« LA PARENTHÈSE » SERVICE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Sentier de l'Eglise - 59400 CAMBRAI



Projet de service

Préambule

Le projet de service du service de soutien à la parentalité, la Parenthèse, résulte d'un double contexte :

- Le contexte des politiques sociales (schéma départemental 2007/2011)
- Le contexte institutionnel

1. Les orientations du Département du Nord

Le dispositif de protection de l'enfance prône l'entité familiale et la vocation reconnue à un enfant de vivre et de se développer avec ses parents dans son milieu naturel. De ce fait, le droit des familles consiste à pouvoir être accueillies dans des conditions compatibles avec l'intérêt de l'enfant, dans un lieu de rencontre spécifique.

L'orientation stratégique du schéma enfance-famille 2007/2011 du Conseil Général du Nord est de « soutenir les familles » et plus spécifiquement :

- **Action 9** : en cas de placement et hors contre-indication signifiée dans l'ordonnance, veiller à une information simple et rapide des familles par l'identification du service garant du processus technico-juridique, et de personnes ressources pour expliquer et rassurer (y compris dans les situations de placement de fratries dans des lieux différents).
- **Action 11** : développer le partenariat dans la mise en œuvre d'actions collectives de soutien à la parentalité.
- **Action 18** : évaluer systématiquement et régulièrement de manière pluridisciplinaire et par écrit la situation familiale dans le cadre du placement.
- **Action 20** : développer la création de lieux de rencontre parents-enfants, quelle que soit la forme du placement (enfants confiés en établissement ou en accueil familial), dans des lieux individualisés, mutualisés entre les secteurs publics et associatifs.

Le schéma enfance-famille 2007/2011 met l'accent sur le fait que lors du placement d'un enfant, le respect du droit des familles n'a pas connu de développement majeur au cours de ces dernières années. Il semble que le travail d'informations et de responsabilisation auprès des familles puisse être davantage approfondi.

2. Le contexte institutionnel

● L'orientation du projet associatif de l'ARPE

Dans son projet associatif, l'ARPE affirme sa volonté de soutenir les familles (orientation stratégique n° 2) : « le soutien aux familles est primordial car s'engager auprès du jeune, c'est aussi considérer les parents comme acteurs à part entière de la prise en charge ». Il s'agit d'aider « les enfants à se repérer dans une histoire de filiation qui ne réduise pas les parents à leurs carences ou actes négatifs mais à se construire et « faire avec » des parents réels, ni idéaux, ni fantasmés ».

● L'Orientatation du projet d'établissement de la MECS Saint Druon

L'un des objectifs développés par le projet d'établissement de la MECS Saint Druon concerne la place des parents et la participation des enfants et des familles à la vie de l'institution. Par ailleurs, un des objectifs du projet éducatif est que le jeune et sa famille restent acteurs de leurs parcours.

Il est essentiel de viser à ce que le jeune puisse devenir sujet de son propre parcours. Pour ce faire, l'enfant doit pouvoir s'approprier sa propre histoire, « vivre avec ». Maintenir et favoriser le lien avec la famille quand ceci est possible contribue aussi à ce principe. Si les parents vivent des conditions difficiles, il s'agit d'être particulièrement attentif à les soutenir en ce qui concerne leurs capacités à assurer l'éducation de leur enfant.

Les interventions de la Parenthèse ont lieu dans le respect des décisions judiciaires qui désignent les titulaires de l'autorité parentale, le lieu de placement de l'enfant et qui encadrent l'exercice des droits de visite et d'hébergement.

C'est ainsi que la MECS Saint Druon assure la prise en charge globale de chacun des jeunes qui lui est confié par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les équipes éducatives (éducateurs, maîtresse de maison et surveillants de nuit) accompagnent les enfants et les adolescents dans leur quotidien tout au long du placement. Ces professionnels ne sont en aucun cas des suppléants parentaux car les parents demeurent des acteurs incontournables dans la vie de leurs enfants.

Ceci étant, les résultats de l'évaluation interne de la Maison d'Enfants Saint Druon mis en place entre 2008 et 2010 fait ressortir la question de la place des familles. En effet, les relations instaurées entre les familles et les équipes pluridisciplinaires sont parfois empreintes de défiance du fait des interventions antérieures des services sociaux, souvent à l'origine de la mesure de placement. A la MECS Saint Druon, le travail avec les familles se réalise souvent de façon informelle et parcellaire et par voie de conséquence insatisfaisant. L'accompagnement dont nécessitent les familles exige de la disponibilité et de la spécificité.

Par ailleurs, l'intimité que le jeune a su développer au sein de son unité de vie doit être préservée et bien dissociée du lieu de rencontre parents-enfants de la Parenthèse. Cette distinction des interventions permet de ne pas perturber l'équilibre psychique souvent trop fragilisé des jeunes accueillis en institution.

Le projet de service de la Parenthèse s'inscrit pleinement dans une volonté de respect du droit des familles :

- il vise à préserver, voire à restaurer autant que faire se peut le lien familial. Ce lieu d'accueil facilite l'organisation des rencontres familiales, du fait de sa localisation géographique et du fait de la disponibilité des travailleurs sociaux assurant les visites.
- il vise également à repérer et étayer auprès des parents davantage leurs potentialités plutôt que leurs carences éducatives.
- il se veut repérant pour les parents comme pour les enfants en étant détaché des lieux de vie des groupes de la MECS Saint Druon afin d'éviter tout sentiment de confusion ou d'intrusion.

II. Présentation générale du service

Le dispositif « la Parenthèse » consiste en la mise à disposition d'un lieu pour les familles des enfants de la MECS Saint Druon et de l'Unex. La Parenthèse est un service qui s'ajoute au travail déjà existant entrepris quotidiennement par les équipes éducatives de la MECS Saint Druon auprès de ces mêmes enfants et familles.

Il élargit les modalités de prise en charge en créant un espace médiatisé où familles et enfants peuvent se retrouver et renouer des échanges féconds. Support d'un partenariat « Famille-Institution », il œuvre à une amélioration de la prise en charge des enfants accueillis.

● Pourquoi appeler ce service « La Parenthèse » ?

Les rencontres à la Parenthèse constituent un temps et un lieu « autre », dégagés de tout ce que représente le placement du jeune. Nous mettons entre parenthèse toutes les procédures en cours mais aussi les préjugés des familles et des travailleurs sociaux. La Parenthèse est un temps et un lieu à part dans lequel il est question avant tout de maintenir ou de restaurer la relation en tenant compte des compétences parentales.

I. Objectifs

La Parenthèse a pour objectifs :

- offrir un espace de rencontre convivial aux enfants accueillis au sein de la Maison d'Enfants Saint Druon,
- proposer des supports permettant le maintien voire la restauration du lien intrafamilial,
- permettre l'optimisation des ressources parentales par une amélioration de leurs compétences,
- permettre à l'enfant de mieux vivre son placement,
- ouvrir une reconfiguration des relations intra- et inter-subjectives pouvant aboutir soit à une main levée de placement, soit à une orientation (placement en famille d'accueil ou en institution).

2. Moyens

Afin de remplir de tels objectifs, les actions menées par l'équipe de « La Parenthèse » sont :

- observation des interactions parents-enfants,
- évaluation des difficultés et des ressources parentales,
- transmission de savoir-faire éducatifs (par le biais de l'exemple et de l'échange),
- mise au travail des relations interfamiliales parallèlement à une mise au travail plus individualisé des problématiques subjectives de chacun,
- des groupes d'expression collectives sont proposés aux parents qui le souhaitent, ils se déroulent autour d'ateliers proposés par les familles (jardinage, couture, sorties culturelles).

Le service de soutien à la parentalité « la Parenthèse » s'adapte à chaque situation et l'équipe s'attache à répondre aux différentes demandes de manière individualisée. Par conséquent, l'équipe peut être amenée dans certains cas à effectuer hors de ces locaux un accompagnement de la famille lors d'achats destinés aux enfants, de repas à l'extérieur, de sorties ludiques ou sportives ou au domicile des parents si la situation le permet.

III. Le fonctionnement de la Parenthèse

I. Les locaux

Le lieu est situé à l'extrémité de la MECS Saint Druon, dans une partie accessible de façon indépendante. Il se compose de 3 studios aménagés dont 2 avec kitchenettes possédant des entrées distinctes.

2. Le personnel est formé par

- ➔ Une éducatrice spécialisée
- ➔ Une chef de service éducatif
- ➔ Un psychologue
- ➔ Une monitrice d'atelier

3. Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi

4. Réunion d'équipe

Une réunion rassemblant l'ensemble des membres de l'équipe se tient tous les mardis de 10 h 30 à 12 h 00. Elle a pour fonction de retravailler après coup les différentes visites médiatisées. Elle permet d'esquisser le tableau général d'une famille à partir duquel sera évaluée son évolution au fil du temps, sera déterminée la conduite à tenir, sera élaborée une décision à prendre.

5. La saisine du service

Une demande de soutien à la parentalité est formulée par un partenaire (qui peut être : le référent social de l'ASE, le chef de service éducatif de la MECS Saint Druon, l'éducateur du groupe du jeune, la famille du jeune, le jeune lui-même) et est approfondie lors d'une réunion prévue à cet effet.

Une réflexion de l'équipe du service en découle. Pour étayer cette réflexion, une rencontre est programmée entre deux membres de l'équipe et les parents, puis les parents et leurs enfants.

La proposition de rencontre est alors formulée. Un calendrier de visite est alors proposé aux parents et enfants validé par l'UTPAS compétente, calendrier qui s'adaptera en fonction de l'évolution des rencontres.

Un dossier individualisé est établi pour chaque famille reprenant :

- ➔ La procédure d'accueil et les objectifs visés.
- ➔ Les dates de rencontres familiales proposées (réalisées ou non, quel outil proposé lors de ces rencontres, etc.).
- ➔ L'évolution de l'accompagnement évoquée lors de synthèses régulières réunissant l'équipe, le travailleur social du département et la famille.
- ➔ Et d'autres observations.

IV. Les critères de réussite

La pertinence du travail entrepris avec les familles dans le cadre de « La Parenthèse » dépend :

1. de l'articulation entre les moments de rencontres médiatisées et les échanges collectifs réalisés au sein de la réunion d'équipe

Non seulement en tant que cet effort d'articulation permet d'établir une vue d'ensemble à partir de laquelle peut être défini un mode raisonné d'intervention, mais aussi en tant qu'il participe d'une expérience créatrice de sens, base d'une reconfiguration des rapports parents-enfants selon les modalités propices à l'épanouissement de tous et de chacun.

2. de l'articulation entre le travail effectué au sein de « La Parenthèse » et celui mené par l'institution en général

En effet, en tant qu'espace intermédiaire, entre famille et institution, « La Parenthèse » permet d'une part de réintroduire au sein de l'institution le discours et l'histoire familiale qu'elle peut être tentée d'oblitérer, évitant ainsi au mieux les effets de rupture inhérents à tout placement en réinscrivant l'enfant dans le fil de parcours de vie dont le placement n'est qu'une étape.

Mais aussi, d'autre part, elle lutte contre l'installation d'une rivalité (fantasmatique) qui, en nourrissant les rancœurs et les oppositions et donc le clivage, altère voire rend improbable une prise en charge de qualité basée sur un partenariat avec la famille.

Au final, son opérativité ainsi que sa fécondité est corrélative de sa capacité à la fois, à garantir la confidentialité minimale sans laquelle toute mise au travail intime est impossible et, à la fois, à se greffer à une prise en charge collective telle que celle proposée par l'Institution.

De cette double exigence résulte de la précarité d'une opposition toujours à expliquer car apparaissant contradictoire en son fond et donc source incessante de malentendus. A savoir, une position qui, d'une part, l'oblige à affirmer et à réaffirmer sa singularité par l'édiction de règles qui lui sont propres dont celle d'une certaine discrétion quant aux propos rapportés et aux conduites observées en son sein, mais aussi, d'autre part, qui l'oblige en un mouvement au dehors à témoigner de vive voix sur la scène institutionnelle de ce que l'équipe a pu saisir du fonctionnement familial et individuel. De son aptitude à tenir les deux bouts sans en renoncer à aucun dépend, sans doute, sa réussite finale.

3. L'articulation avec le référent ASE et les juges des enfants

Au point de vue administratif, le référent de l'ASE, garant du suivi du jeune, valide le rythme et la durée des rencontres parents/enfants définies au préalable avec l'équipe de la Parenthèse et les détenteurs de l'autorité parentale. Des rencontres régulières sont organisées entre le référent ASE, les parents et la Parenthèse afin de témoigner de l'évolution de l'accompagnement, l'ajuster en terme de rythme et de durée.

V. Un exemple d'accompagnement par la Parenthèse

Antoine et Mario, âgés respectivement de 7 et de 11 ans, sont accueillis à la MECS Saint Druon dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative (art. 375). La mère Mme B. est hospitalisée suite à une grande dépression, le père a fondé une nouvelle famille et ne donne plus de nouvelles à ses fils.

La Parenthèse est sollicitée dans un premier temps pour offrir un cadre de rencontre à Mme B. et ses deux fils ; une offre de soutien à la parentalité est mise en œuvre dans la foulée : il s'agit avant tout de restaurer le lieu unissant l'aîné des garçons avec sa mère ; en effet ce dernier se dénigre et tient des propos diffamants à l'encontre de sa mère (il lui reproche violemment sa relation avec d'autres hommes).

Progressivement la tension s'apaise et madame peut recevoir ses enfants à son domicile le mercredi après midi, l'éducatrice de la Parenthèse accompagne la famille dans cette nouvelle démarche. Dans ce cadre, Mme B. peut proposer à ses enfants des activités nouvelles dont elle a pu acquérir le savoir faire lors des visites au sein du service.

Parallèlement, il a été possible de remobiliser Mr B. qui accepte de rencontrer ses enfants par l'intermédiaire de la Parenthèse. Mais le père rencontre beaucoup de problèmes personnels et il désinvestira les rencontres.

L'accompagnement proposé par les équipes éducatives respectives des enfants ainsi que le soutien offert à la famille par le biais de la Parenthèse permet le retour des enfants en week-end, une partie des vacances scolaires puis un accueil modulé est mis en place pour aboutir à une main levée de placement.

VI. Les méthodes d'évaluation

En 2009 le service a accompagné 27 familles, 33 enfants de l'établissement, 11 de l'extérieur.

Fin d'accompagnement 3 mains levées, 3 extensions droit de visite, 2 non adhésion de la famille.

En 2010, le service a accompagné 32 situations concernant 40 enfants de l'établissement et 19 enfants confiés à d'autres services. En fin d'accompagnement : 5 extensions de visite à domicile, 4 réorientations et 2 non adhésion de la famille.

Un comité de pilotage composé des personnels affectés à la Parenthèse, du Directeur général, du Directeur adjoint et de la Responsable du Pôle Enfance/Famille de la DTPAS se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'activité du service et réfléchir aux perspectives.

VII. Les perspectives de la Parenthèse

Le fonctionnement de la Parenthèse depuis le 1^{er} juin 2008 permet de dégager trois pistes de développement :

- ➔ ouvrir le service à d'autres enfants que ceux accompagnés par la Maison d'Enfants Saint Druon,
- ➔ accompagner les familles au cours des premiers mois de main levée de placement ou lors d'accueil modulé,
- ➔ étendre les missions du service à celui de type « placement à domicile » (création d'un SAMAD pour le Cambrésis).

Dans ces conditions, le projet de service de la Parenthèse est en adéquation avec le schéma Enfance/Famille et en particulier avec l'action 39 : « Déléguer aux établissements d'accueil le maintien et la gestion au quotidien des relations parents-enfants, tout en conservant un référent départemental qui assure la continuité, l'ASE restant le service garant ».

A terme, il est question de donner à ce service son indépendance de fonctionnement à l'instar des autres services et établissements de l'ARPE. Il faut donc envisager le montage d'un budget prévisionnel propre à la Parenthèse.



Humanisme
Association
Accueil
Citoyenneté
Réflexions
Protection de l'enfance
Cambrésis
Réinsertion
Projets
Engagement
Réflexions
Partenariat
Partenariat
Actions
Service public
Service public
Promotion
Professionalisme
Laïcité
Laïcité
Professionalisme
Coopération
Avenir
Avenir
Laïcité
Famille
Famille
Progrès
Démarche qualité
Démarche qualité

Humanisme
Projets
Association
Citoyenneté
Réflexions
Cambrésis
Engagement
Partenariat
Partenariat
Actions
Service public
Professionalisme
Laïcité
Professionalisme
Coopération
Avenir
Laïcité
Famille
Famille
Progrès
Démarche qualité

Humanisme
Projets
Association
Citoyenneté
Réflexions
Cambrésis
Engagement
Partenariat
Partenariat
Actions
Service public
Professionalisme
Laïcité
Professionalisme
Coopération
Avenir
Laïcité
Famille
Famille
Progrès
Démarche qualité

Humanisme
Projets
Association
Citoyenneté
Réflexions
Cambrésis
Engagement
Partenariat
Partenariat
Actions
Service public
Professionalisme
Laïcité
Professionalisme
Coopération
Avenir
Laïcité
Famille
Famille
Progrès
Démarche qualité



SIÈGE SOCIAL

9, Sentier de l'Eglise - 59400 CAMBRAI
Tél. 03 27 72 79 71 - Fax 03 27 72 79 79
siegearpe@arpe.asso.fr
<http://arpe.asso.fr>